

## Discours de Paul-Henri Spaak (Washington, 4 avril 1949)

**Source:** Signature du Pacte atlantique- Luxembourg: CLT [Prod.], 04.04.1949. CLT-UFA, Luxembourg. - SON (00:39:30, Montage, Son original).  
CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_paul\\_henri\\_spaak\\_washington\\_4\\_avril\\_1949-fr-36636141-06d1-4357-b754-7f8183b359d2.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_paul_henri_spaak_washington_4_avril_1949-fr-36636141-06d1-4357-b754-7f8183b359d2.html)

**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016



## Discours de Paul-Henri Spaak (Washington, 4 avril 1949)

[Speaker américain] I now have the honour to present the Prime Minister and Minister of Foreign Affairs of Belgium, his Excellency Monsieur Paul-Henri Spaak. Monsieur Spaak.

[Paul-Henri Spaak] Excellences, Mesdames, Messieurs, en signant le Pacte de l'Atlantique Nord, nous allons participer à l'événement politique le plus important survenu depuis la création des Nations Unies. La grande alliance défensive qui va être créée constitue une étape essentielle dans la voie qui mène à la consolidation de la paix. Les peuples ont dès lors le droit de s'en réjouir. Le Pacte de l'Atlantique Nord est conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte de San Francisco. Puisque uniquement inspiré par des sentiments défensifs, il est de nature, par l'importance des forces qu'il rassemble, à décourager n'importe quel agresseur éventuel et qu'il donne à l'article 51, celui qui proclame le droit à la légitime défense individuelle et collective, une forme pratique et efficace en dehors de laquelle il n'y a que dérision. Le pacte nouveau est purement défensif. Il n'est dirigé contre personne. Il ne menace personne. Il ne doit, dès lors, inquiéter personne, sauf évidemment celui ou ceux qui nourriraient la criminelle idée d'un recours à la guerre. Pour s'en convaincre, il suffit de le lire, mais encore faut-il le lire sans idée préconçue. Les peuples ici représentés détestent la guerre et leurs gouvernements partagent leur sentiment. La guerre est une chose odieuse et absurde. Elle n'arrange rien et ses conséquences sont presque aussi lourdes à supporter pour les vainqueurs que pour les vaincus. Les démocraties, par essence, sont pacifiques. Là où les peuples ont leur mot à dire, là où l'opinion s'exprime sans entraves, là où la pensée n'est pas enchaînée et l'opposition bâillonnée, l'idée que l'on pourrait mener une politique agressive est inconcevable. Si le monde entier acceptait et pratiquait les principes démocratiques qui sont les nôtres, il n'y aurait plus de guerre. Mais aussi longtemps qu'il n'en sera pas ainsi, nous avons le droit, nous avons le devoir d'être prudents et d'être prêts. Deux fois en moins de vingt-cinq ans, les démocraties de l'Europe occidentale, les États-Unis d'Amérique et le Canada ont été confrontés avec de terribles dangers. Deux fois, la civilisation qu'elles représentent, leur manière de vivre et de penser ont été mises en péril ; deux fois, il a fallu des miracles militaires pour les sauver ; deux fois, une confiance trop aveugle a failli les perdre. Il serait impardonnable de laisser sans conclusion les leçons répétées de l'Histoire. Ceux qui aujourd'hui s'indignent ou s'attristent parce que les principes de sécurité collective universelle prévus par la Charte des Nations Unies doivent être complétés par un système plus restreint, mais tendant au même but et obéissant au même principe, trouveront dans la signature du Pacte quelques sujets de réflexion. Peut-être regretteront-ils d'avoir vu transformée la tribune des Nations Unies en un instrument de propagande où la véhémence et l'outrage ont trop souvent remplacé l'indispensable désir de coopération. Peut-être aussi regretteront-ils que l'abus du droit de veto et le refus de collaboration aient si souvent rendu inefficaces les décisions du Conseil de sécurité ou les recommandations de l'Assemblée. Les Nations Unies restent notre grande espérance. Nous continuons à désirer et à croire qu'un jour tous les peuples trouveront dans cette organisation universelle leur sécurité et que tous les gouvernements, ayant enfin reconnu la primauté de la loi internationale sur leur propre volonté, feront des Nations Unies l'instrument puissant que nous avons toujours souhaité. Mais en attendant ce jour, personne ne peut nous contester le droit de rassembler et d'organiser dans un coin du monde toutes les forces de ceux qui, ayant définitivement et totalement renoncé à toute idée de guerre agressive, ne vont pas se trouver un jour sans défense devant une attaque qui pourrait être dirigée contre eux. Le Pacte de l'Atlantique Nord est un acte de foi dans le destin de la civilisation occidentale. Basée sur la pratique des libertés civiles et politiques, sur le respect de la personne humaine, elle ne peut pas périr. Le Pacte de l'Atlantique Nord met au service de cette civilisation et de la paix le plus puissant moyen de défense qui ait jamais été réalisé. C'est pourquoi, au nom de l'immense majorité du peuple belge, je le signerai tout à l'heure avec confiance et fierté.